

N°1362

du 18
AOÛT
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

COMMERCE

P.4

Nouvel arrêté fixant des produits sensibles à importer et à commercialiser au Togo
3 mois de moratoire pour se plier à l'exigence de la demande préalable d'autorisation

DEVELOPPEMENT

P.4

Suivant les expériences de terrain / Et des nouveaux défis
Le FAIEJ pense un Programme quinquennal 2021-2025

INSTITUTIONS

P.6

A l'orée des élections à la Chambre du commerce et d'industrie du Togo
Point sur le différend entre la CCIT de Germain Meba et l'ATOE de Wiyau TCHINDE

CORONAVIRUS

P.7

Réouverture des écoles et manque de dispositifs d'hygiène
Les inquiétudes de L'UNICEF et L'OMS

P.6

Nouvelle demande du Premier ministre

NOUVELLE PROROGATION DES MESURES RELATIVES À LA COVID-19 JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2020



Le Premier Ministre Sélom Komi Klassou

*Selon la Cour
Constitutionnelle, la
décision est conforme
à la constitution*

P.3

Rapport CPIA 2019 / En «Politique et gestion de la dette»

Togo, seul pays à augmenter sa note pour ce critère

P.4

En deux mois (juin et juillet 2020)

Les activités qui ont fait évoluer les performances du PNPER



ELLE EST DE RETOUR POUR VOTRE BONHEUR!

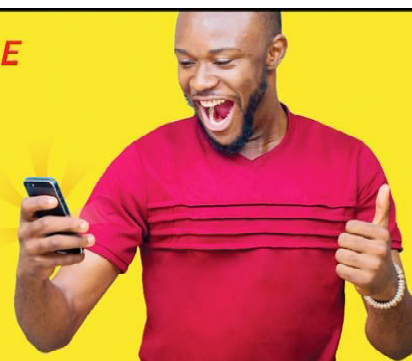
Promo du 07 au 16 Août Airfiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#

PROMO AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

*919*10*3#



4G+

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Des écrans LED sur les maillots des arbitres pour diffuser de la publicité

Royole Corporation, un fabricant d'écrans LED flexibles, s'est associé à l'équipementier sportif T?ta pour créer des maillots intégrant un affichage publicitaire. Ils sont portés par les arbitres lors des matchs du tournoi Hoptrans 3x3 de la FIBA.

Les matchs de basket prennent des airs de science-fiction. Certains maillots n'arborent plus un simple logo imprimé, mais intègrent un écran flexible pour afficher le nom du sponsor. Ils sont fabriqués par Royole Corporation, qui s'est associé à l'équipementier sportif T?ta. Ensemble, ils ont créé des maillots que les arbitres porteront tout au long du tournoi Hoptrans 3x3 de la Fédération internationale de basketball (FIBA).

Les quatre arbitres présents lors du premier match du tournoi Hoptrans 3x3 le 3 juillet, suivi par 50 millions personnes, ont porté ces nouveaux maillots avec affichage flexible. Les écrans ont une diagonale de 7,8 pouces et ne pèsent que 85 grammes, et donc ne constituent pas une gêne pour les arbitres. " Nos écrans ultra minces et entièrement flexibles sont robustes et efficaces, ce qui les rend parfaitement adaptés aux produits vestimentaires ", a indiqué Bill Liu, P.D.-G. de Royole.

Une épaisseur d'à peine 10 micromètres

Royole est un spécialiste des écrans flexibles et avait présenté dès 2012 son premier prototype mesurant seulement 0,01 millimètre d'épaisseur. Avec un rayon de pliage d'un millimètre, sa technologie baptisée Flexible+ peut être intégrée dans de nombreux produits. Royole avait notamment été le premier à présenter un smartphone pliable dès 2018, avec le FlexPai.

L'affichage des maillots est contrôlé par une application, et peut donc être animé et modifié à tout moment. Cette technologie représente un nouveau créneau pour le marché de la publicité mais, fort heureusement, pourrait trouver d'autres débouchés. La firme présente notamment sur son site des chapeaux et T-shirts capables d'afficher des vidéos, comme un match de foot.

Airbus a testé un vol complet sans pilote sur un A350

Avec son projet Attol, Airbus est parvenu à automatiser les parties les plus complexes d'un vol, à savoir le décollage, l'atterrissage et le roulage. Les prochains avions pourraient fonctionner entièrement sans pilote.

Déjà très automatisés, les avions de ligne pourraient bientôt se passer entièrement de pilote. Airbus vient de conclure avec succès son projet Autonomous Taxi, Take-Off and Landing (Attol), ou "roulage, décollage et atterrissage autonomes" en français. Ce sont les trois phases d'un vol gérées habituellement par le pilote, car trop complexes pour les systèmes automatiques. Le système développé par Airbus a permis d'effectuer l'intégralité de ces manœuvres sans dépendre des liaisons satellites ou d'équipements au sol.

Le constructeur aéronautique a choisi de travailler sur un A350-1000 XWB car il est déjà équipé de nombreuses caméras pour aider les pilotes à guider l'avion au sol. Ce sont ces caméras, couplées à une intelligence artificielle dotée d'une technologie de reconnaissance d'image, qui ont servi à guider l'avion.

Une série de six vols autonomes réalisés avec succès

Airbus a réalisé un test sur un total de 500 vols, dont 450 pour collecter les enregistrements vidéo afin d'entraîner l'intelligence artificielle. Le test final, réalisé avec succès, était une série de six vols, incluant chacun cinq décollages et atterrissages. Le système parvient non seulement à repérer la piste et s'orienter, mais s'occupe également de toutes les corrections de trajectoire habituellement effectuées par les pilotes, par exemple en cas de vent.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafa

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.

Hervé AGBODAN

Maurille AFERI

Pater LATE

Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA

Alan LAWSON

Abel DJOBO

Tony FEDA

Service photographie

Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature

LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Cinéma

Deux films de société présentés à " Clap Ivoire "

Deux films togolais portant sur la société seront présentés lors du festival de cinéma "Clap Ivoire". En raison du coronavirus, il n'y aura pas de projection en salles obscures.

Le Festival du cinéma 'Clap Ivoire' se déroulera en septembre en ligne, du fait de la pandémie. Plusieurs oeuvres togolaises seront présentées parmi lesquelles le long métrage " Vous " de la réalisatrice Elisabeth Lemou et 'Silence brisé' de Jean Ahonto.

Selon le verdict du jury, le film "Vous" qui parle de la problématique de l'immigration, de la réalisatrice Togolaise Elisabeth Lemou a reçu le 1er Prix dans la catégorie

court métrage fiction avec une enveloppe de cinq cents mille (500000) F CFA et un trophée. Le second Prix est revenu à Edem Prudencio Etse pour son film " Exodus " avec une enveloppe de deux cents mille (200000) FCFA et un trophée. Dans la même catégorie, il y a eu le Prix du meilleur acteur à Gentil Houdenou dans le film "Au nom de Dieu" et le Prix de la meilleure actrice à Anifatou Tobila dans le film " Subtil ". Ils ont reçu chacun une enveloppe de cent mille (100000) F CFA

Le premier parle de la problématique de l'immigration et le second est un documentaire consacré aux violences sexuelles.



Clap Ivoire est organisé chaque année par l'Office national du cinéma de Côte d'Ivoire. Il cible les jeunes

acteurs, techniciens et réalisateurs de courts métrages, documentaires et fictions issus des 8 pays de l'Uemoa.

Parution

Noces sacrilèges de la treizième lune d'Apedo-Amah Ayayi Togoata

Le dramaturge togolais vient de faire paraître une énième pièce de théâtre sous le titre Noces sacrilèges de la treizième lune (Editions Awoudy). Universitaire à la retraite, dramaturge et essayiste, Apedo-Amah a plusieurs publications à son compte ces dernières années.

Lisons le

AYOKO : (Elle porte une longue robe rouge et noire. Elle sort de la cabane et déambule sur la scène. Elle pleure, essuie ses larmes et se fait violence pour maîtriser ses émotions. Elle ouvre la bouche à plusieurs reprises pour parler mais s'interrompt à chaque fois comme si les mots étaient incapables de dire sa douleur. Au bout de la souffrance, le



bouchon saute à travers un cri de fauve. Alors, tremblante, à la limite de la transe, les mots de sa douleur se transforment en glossolalie inintelligible. Le Passeur, vêtu d'une tunique rouge, sort de la cabane, s'immobilise et l'observe un moment puis la ceinture par-dessous en lui pronon-

çant des mots à l'oreille jusqu'à la fin de la glossolalie. Lorsqu'il la relâche, elle demeure figée comme un pantin. Il retire le filet de pêche de la corde, s'assoit dans la pirogue pour le ravauder. Entre-temps, Akouété sort de la cabane et s'arrête, le tronc vissé sur une planche à roulettes, à gauche de la porte. Il se déplace en appuyant les mains sur le sol. Il porte une tunique noire. Il fixe Ayoko d'un regard douloureux. Le Passeur descend de la pirogue, recueille l'eau de la lagune dans le creux de ses mains et rafraîchit le visage d' Ayoko. Il répète encore deux fois le manège et regagne sa pirogue. Ayoko se réveille et s'ébroue comme un animal, l'air perdu. Elle se roule par terre

jusqu'à ce qu'elle remarque la présence d'Akouété. Elle se met alors à quatre pattes en pointant ses doigts comme des griffes de fauve puis se rue sur Akouété en rugissant. Celui-ci la repousse et elle se retrouve couchée sur le sol, se roule à nouveau puis s'immobilise. Elle se redresse, fait quelques pas hésitants jusqu'à la lagune où elle s'agenouille pour s'éclaircir les esprits en se baignant le visage. Quand elle a repris ses esprits, elle crache en direction du Passeur et le défie du regard. Elle retourne sur ses pas au milieu de la scène et tourne le dos ostensiblement à Akouété puis libère finalement sa parole.)

Bande dessinée

Anime, manga : deux grands sites de pirates mis hors d'état de nuire

Deux monstres du piratage de manga tombèrent au champ d'honneur. Seuls les usagers les pleureront : les ayants droit sabrent le champagne depuis près de 48 heures. Et gare aux autres : les autorités ont pris goût au sang, même dématérialisé.

Kiss Anime et Kiss Manga, de leurs petits noms, avaient la même vocation : partager des œuvres traduites avec les internautes. Depuis 2012, ils ont fini par occuper une place colossale sur la toile, dans

leurs domaines respectifs. Ce 15 août, les usagers ont découvert qu'ils étaient fermés - ce qui i

Les serveurs de Kiss Anime furent les premiers à afficher un message expliquant la suppression du fait de la violation des lois sur le droit d'auteur au Japon. L'essor des offres de services légaux comme Crunchyroll, Netflix ou Funimation et Viz Media motiverait plus encore le combat.

Concernant Kiss Manga, rappelons que depuis début juin, le Ja-

pon a doté les éditeurs d'une législation forte contre le piratage. Deux années de négociation, certes, mais mangas et magazines obtiennent ainsi une protection similaire aux autres secteurs culturels. Si la loi n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2021, les nouveaux mouvements montrent une approche plus sévère. Reste que les animateurs des sites l'affirment: "Kiss Manga et Kiss Anime sont définitivement fermés." Plus d'informations sont à venir, mais la tendance s'affirme avec

force : les outils de partages illégaux vivront de vilaines semaines désormais.

L'ensemble des fichiers détenus a fait l'objet d'une destruction méthodique et les sites n'envisent pas de grand retour sur le devant de la scène. Au grand dam de millions d'utilisateurs. Surtout que leur public, originellement très centré sur l'archipel nippon, a fini par devenir international. Combien de temps avant que d'autres ne subissent le même sort?

Série

The Crown : Elizabeth Debicki rejoint le casting de la série Netflix.

Comme une évidence. Après Jonathan Pryce annoncé dans le rôle du Prince Philip, le compte Twitter officiel de The Crown a révélé dimanche que c'est Elizabeth Debicki qui incarnerait Diana Spencer alias Princess Diana dans les deux dernières saisons de la série. Un choix qui a fait l'unanimité sur les réseaux sociaux tant l'actrice australienne possède tous les atouts pour le rôle.

Il fallait forcément une comédienne de grande taille pour jouer la Princesse Diana, qui faisait au moins la même taille (1m78) que son époux et se voyait interdite de porter des talons en sa présence. Du haut de



son 1m90, Elizabeth Debicki a largement la grandeur requise. Son partenaire de jeu qui sera dans la peau du Prince Charles aura même intérêt à être grand lui aussi, sous peine de devoir porter des semelles compensées sur le plateau.

Mais Elizabeth Debicki est aussi, et surtout, un choix parfait de par son talent et sa classe naturelle. Bientôt à l'affiche de Tenet, de Christopher Nolan, l'actrice qui fêtera bientôt ses 30 ans (le 24 août) affiche déjà une filmographie impressionnante, de Gatsby le Magnifique à Agents très spéciaux, en passant par Les Veuves. Elle a aussi

déjà fait preuve sur le petit écran avec sa participation à la mini-série The Night Manager.

"L'esprit de la Princesse Diana, ses mots et ses actions vivent dans le coeur de tant de gens", a-t-elle déclaré. "C'est un véritable privilège et un honneur de rejoindre cette série magistrale, dont je suis absolument accro depuis le premier épisode".

Aucune date n'a été annoncée, mais la saison 5 de The Crown ne devrait arriver qu'en 2022 sur Netflix, tandis que la saison 4 est attendue pour la fin de l'année.

Rapport CPIA 2019 / En «Politique et gestion de la dette»

Togo, seul pays à augmenter sa note pour ce critère

Late Pater

L'évaluation des politiques et des institutions en Afrique (CPIA) est un outil de diagnostic annuel destiné aux pays d'Afrique subsaharienne qui peuvent bénéficier des financements de l'Association internationale de développement (IDA). Établi sur une période allant de janvier à décembre, ce rapport jauge la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté. Les pays sont notés sur une échelle de 1 (note la plus faible) à 6 (note la plus élevée) pour 16/indicateurs regroupés dans quatre catégories : gestion économique / politiques structurelles / politiques d'inclusion sociale et d'équité / gestion et institutions du secteur public.

Le rapport 2019 vient d'être publié ce 12 août 2020, couvrant la période de janvier à décembre 2018, et le Togo s'en sort avec une **note globale** de 3,2, en augmentation de 0,1. Spécifiquement, le pays est en exemple à plusieurs endroits. Par exemple, un fait encourageant à noter est que, parmi les huit pays dont la note globale a augmenté, cinq étaient des pays fragiles, notamment la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée et le **Togo**. Malgré les avancées, les notes de la CPIA attribuées à la plupart des pays fragiles sont demeurées bien en deçà du seuil de 3,2. Ces faibles notes reflètent la faiblesse générale des politiques et des institutions dans les pays touchés par la fragilité, les conflits et la violence. Les exceptions sont la Côte d'Ivoire et le Togo qui ont obtenu respectivement 3,5 et 3,2.

Reflétant l'affaiblissement de la qualité de la **gestion économique**, les baisses des notes des pays ont été largement inférieures aux augmentations. Six pays ont vu leurs

notes globales augmenter dans le groupe A. Ces pays comprenaient cinq pays fragiles — la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Tchad, le Mozambique et le **Togo**.

Politique et gestion de la dette : ce critère détermine si la stratégie de gestion de la dette du pays est de nature à assurer la soutenabilité de la dette à moyen terme et à minimiser les risques budgétaires. La note régionale moyenne attribuée à la politique et la gestion de la dette est restée inchangée, à 3,1. Un seul pays — le **Togo** — a augmenté sa note pour ce critère, tandis que cinq pays — le Lesotho, le Libéria, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe et la Sierra Leone — ont vu leur note baisser, reflétant l'augmentation de la vulnérabilité de la dette des pays IDA de la région. Au Togo, l'assainissement budgétaire a permis d'améliorer les ratios d'endettement. Pour la fin de 2018, la dette du secteur public est estimée à 74,1% du PIB, contre 75,6% du PIB, tandis que la dette intérieure devrait diminuer à 50,2% du PIB, soit plus de 5 points de pourcentage de moins qu'à fin 2017. La diminution de la dette intérieure a reflété les engagements pris par le gouvernement de revenir à la viabilité de la dette, notamment en réduisant la dette intérieure à court terme et coûteuse, et en augmentant les emprunts à des conditions de faveur. Cette nouvelle orientation politique s'est reflétée dans la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme. En outre, un plan d'apurement des arriérés a été élaboré et le gouvernement a publié des lignes directrices visant à prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs. La diminution de la note régionale pour le groupe A souligne la nécessité pour les décideurs de renforcer leurs cadres budgétaires afin de les rendre plus propices à des politiques anticycliques efficaces et

d'améliorer la gestion de la dette publique et des passifs éventuels. Ces mesures sont devenues plus urgentes dans les pays IDA qui doivent faire face à des remboursements croissants de la dette non assortie de conditions de faveur.

Environnement réglementaire des entreprises. Ce critère mesure l'environnement juridique, réglementaire et politique des entreprises privées. Ses trois sous-composantes évaluent les réglementations affectant le lancement, la cessation d'activité et la concurrence ; les opérations commerciales en cours ; et les marchés fonciers et du travail. La note était de 3,0 en 2018, soit une baisse par rapport à la note de 3,1 enregistrée en 2017. Deux pays — la Côte d'Ivoire et le **Togo** — ont amélioré de **0,5 point** leur note en 2018. Cinq pays — la Gambie, le Kenya, le Libéria, le Nigéria et le Sénégal — ont enregistré une baisse de leur note. La Côte d'Ivoire et le **Togo** ont mis en œuvre six réformes et font partie des dix meilleurs réformateurs, selon Doing Business. La plupart des réformes mises en œuvre par ces pays concernaient les domaines régulant les opérations commerciales en cours. Plusieurs autres pays IDA d'Afrique subsaharienne ont introduit des modifications réglementaires pour améliorer certains aspects de leur environnement commercial. Quatre pays de l'Association internationale de développement de l'Afrique subsaharienne (IDA) — le **Togo**, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Rwanda — figuraient parmi les 10 pays du monde ayant connu la meilleure amélioration cette année. Les trois premiers pays ont également obtenu une note supérieure à la moyenne (pour les pays IDA d'Afrique subsaharienne) de 3,5 pour l'environnement réglementaire des entreprises, et la note de 4,5 du Rwanda était la plus élevée de la région.

Inclusion sociale et équité / Égalité des sexes. Dans toute l'Afrique subsaharienne, les investissements en capital des femmes d'affaires sont moins importants que ceux des hommes d'affaires. En Afrique du Sud, les investissements en capital dans leurs entreprises des femmes sont inférieurs de 56% à ceux des hommes ; cette différence est de **61% au Togo** et de 72% en République démocratique du Congo. L'écart des dépenses d'investissement reflète la position inégale des femmes dans la négociation au sein des ménages, leur moindre niveau de possession d'actifs comme les terres, et les taux de formalisation plus faibles de leurs entreprises, qui entravent leur capacité à obtenir des prêts aux entreprises.

Gestion du secteur public et institutions. En 2018, neuf pays ont amélioré leur note globale pour le groupe de la gouvernance. Plus particulièrement, cinq pays fragiles (la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Gambie et le **Togo**) ont vu leurs notes globales en matière de gouvernance augmenter. Cette évolution est encourageante car, pour sortir de la fragilité, il faudrait renforcer les politiques et les institutions de gouvernance. Cependant, les améliorations semblaient modestes, soit une augmentation de 0,1 point par rapport à la note de 2017.



Le Président Faure Gnassingbé

Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles. Ce critère évalue la mesure dans laquelle l'activité économique est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont respectés et appliqués. La note régionale moyenne pour ce critère est restée inchangée, à 2,8. La note a augmenté dans deux pays — la Côte d'Ivoire et le **Togo** —, mais a diminué dans trois pays — le Libéria, le Sénégal et la Tanzanie. Les augmentations des notes de la Côte d'Ivoire et du Togo reflètent l'amélioration de la structure de gouvernance reposant sur des règles et dans laquelle les droits contractuels et de propriété sont protégés et appliqués. Au Togo, les ré-

formes ont conduit à une plus grande transparence, à une réduction de la bureaucratie et à un meilleur rapport coût-efficacité dans le transfert de propriété. En 2018, le transfert de propriété sur un bien nécessitait cinq procédures (6,2 en Afrique subsaharienne), 84 jours (183 jours dans Ease of Doing Business 2017 et 53,9 jours en Afrique subsaharienne), et coûtait 5,9% de la valeur du bien (9,2% dans Ease of Doing Business 2017 et 7,6% en Afrique subsaharienne). En moyenne, en 2018, l'exécution d'un contrat à travers le système judiciaire prenait 488 jours (655,1 jours en Afrique subsaharienne) et coûtait 47,5% de la valeur de la réclamation (42,3% en Afrique subsaharienne).

===== Fiche du Togo / CPIA 2018 =====

Indicateurs	Togo	Moyenne IDA en Afrique subsaharienne
Gestion économique	3,3	3,1
Politiques monétaire et de change	4,0	3,4
Politique budgétaire	3,0	3,0
Politique et gestion de la dette	3,0	3,1
Politiques structurelles	3,3	3,2
Commerce	4,0	3,7
Secteur financier	2,5	2,8
Cadre réglementaire des entreprises	3,5	3,0
Politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité	3,4	3,3
Égalité des sexes	3,0	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,3
Valorisation des ressources humaines	3,5	3,6
Protection sociale et main-d'œuvre	3,0	2,9
Politiques et institutions axées sur la durabilité écologique	4,0	3,2
Gestion et institutions du secteur public	2,9	3,0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles	3,0	2,8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2,5	3,0
Efficiences de la mobilisation des recettes	3,0	3,4
Qualité de l'administration publique	3,0	2,9
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	3,0	2,7
Note globale de la CPIA	3,2	3,1

Avoir une idée réelle sur leurs projets de vie / Se prendre en charge

Les VEC de la commune de Zio formés sur l'entrepreneuriat

Pour amener les Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC) à entreprendre sans crainte, ces derniers affectés à la direction régionale maritime de PLAN-Togo ont reçu une formation en entrepreneuriat, le 13 août 2020 dans l'enceinte de ladite structure d'accueil des VEC. «Entreprendre, c'est avoir en main son propre destin. C'est également créer et diriger son entreprise. Cela comporte évidemment une part de risques si l'on ne maîtrise pas bien son projet», explique le formateur.



jets de vie et sur les moyens nécessaires qu'ils pourront mettre en place en vue de les réaliser, estime l'Agence nationale de volontariat au Togo (ANVT).

Cette formation a été la bienvenue pour la plupart des VEC, surtout ceux ayant déjà en tête leurs projets de vie. «J'ai beaucoup apprécié cette formation. Je mettrai en pratique les échanges reçus afin de pouvoir réaliser mon projet, celui d'ouvrir mon propre salon de coiffure à la fin de la mission VEC. Avec mes allocations de fin de

mission et des prêts que je ferai auprès du GEC dont je fais partie des membres, mon rêve deviendra une réalité», a déclaré Maglo Têshi, une VEC.

Pour le directeur régional de PLAN-Togo, c'est le moment idéal de former ces VEC qui sont presque à la fin de leur mission de volontariat afin qu'ils puissent s'en servir dans la vie active. Pour lui, l'objectif après le VEC, c'est d'avoir sa propre entreprise et devenir un acteur de la vie économique et sociale.

En deux mois (juin et juillet 2020)

Les activités qui ont fait évoluer les performances du PNPER

Late Pater

Après la mission de recadrage conjointe des experts du Fonds international d'investissements agricole (FIDA) et du ministère togolais de l'Agriculture, qui l'a remis sur les rails courant 2017, le Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ne faiblit pas. Les responsables de cet important projet gouvernemental dans le domaine de l'entrepreneuriat rural parlent des derniers mois. Aussi apprend-on que, en juin 2020, le PNPER a exécuté plusieurs activités qui ont fait évoluer les performances réalisées jusque-là par ce projet phare de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural : 40 plans d'affaires ont été décaissés par les institutions financières partenaires, pour 238 818 271 francs Cfa dont 100 717 459 francs Cfa de subvention et 138 100 812 francs Cfa de crédit, soit 61% de la cible (100) du trimestre (fin juin). Dans le même temps, le nombre total de promoteurs financés s'élève désormais à 280 sur une prévision de 1.800 pour un montant de 1 725 708 564 francs Cfa, soit 15,5% de financement des micros et petites entreprises rurales (MPER). A ce même mois, l'exécution financière cumulée est de 4 281 097 190 francs Cfa, soit 25%.

Et en juillet 2020, 50 plans d'affaires ont été décaissés par les institutions financières partenaires, pour



Un éleveur dans les Savanes

un montant de 286 811 878 francs Cfa. Dans cette somme, 126 164 805 francs Cfa constituent la part de la subvention et 160 647 073 francs Cfa la part de crédit. De même, le nombre de bénéficiaires impactés constitue 22,5% de la cible attendue à fin septembre qui est de 750 plans d'affaires.

Au bilan général pour toute la période d'exécution du projet, il est enregistré 79,2% de réalisation des indicateurs de renforcement de capacités, soit 2.772 sur 3.500 promoteurs formés et accompagnés. Dans le même temps, 317 promoteurs sont financés sur 1.800 pour un montant de 1 842 557 272 francs Cfa sans apport personnel des bénéficiaires et l'exécution financière cumulée est de 4 735 000 000 francs Cfa, soit 27,11%. Sur le fonds FIDA, le décaissement est de 3 501 000 000 francs Cfa, soit 33%.

Pour ce mois d'août, il est prévu

la formation des agents de crédits sur la gestion des impayés, le démarrage des sessions de l'éducation financière des micros et petites entreprises rurales et le financement de 550 promoteurs. Le PNPER inscrit aussi, pour le mois d'août, le diagnostic des entreprises proposées par la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) et l'élaboration des plans d'affaires, les cibages de porteurs de projet par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la formation en entrepreneuriat et gestion des promoteurs et le coaching bancaire des promoteurs.

Mis en œuvre depuis 2015, le projet a connu un changement d'ancrage institutionnel en 2018 et est désormais sous tutelle du secrétariat d'Etat chargé de l'Inclusion financière et du secteur informel.

Nouvel arrêté fixant des produits sensibles à importer et à commercialiser au Togo 3 mois de moratoire pour se plier à l'exigence de la demande préalable d'autorisation

Par un arrêté interministériel (commerce, industrie, développement du secteur privé et promotion de la consommation locale ; économie et finances ; agriculture, production animale et halieutique), signé le 17 juillet 2020, des produits dits sensibles sont soumis à la déclaration préalable d'importation et de commercialisation au Togo. Sur la liste, on a : animaux vivants ; poissons vivants ; juvéniles de poissons ou d'animaux aquatiques ; bières, boissons gazeuses, boissons énergisantes ; ciment ; clinker ; denrées alimentaires d'origine végétale, animale et halieutique ; eau minérale ; farine de blé ; fer à béton ; huile végétale ; produits carnés ; produits de synthèse entrant dans l'alimentation (colorants, exhausteurs de goût, conservateurs) ; riz ; sachets plastiques ; tissus imprimés ; tôles (ondulées, plates, galvanisées, nervurées) ; toutes autres denrées alimentaires, animales et halieutiques ; tuyaux PVC. Cette liste peut être actualisée en cas de besoin.

La déclaration préalable, pour l'importation et la commercialisation au Togo de ces produits sensibles, est

obtenue auprès du ministère chargé du Commerce. En ce qui concerne les animaux vivants et les denrées alimentaires d'origine animale et halieutique, la demande préalable d'autorisation d'importation est adressée au ministère chargé de la production animale et halieutique. Le dossier de déclaration, sans préjudice d'autres dispositions, comprend une demande de déclaration adressée au ministre, une fiche attestant de la quantité du produit à importer ou à commercialiser par an et les quantités importées au cours des trois (3) dernières années ; une copie de l'autorisation d'importation signée par le ministre chargé de la production animale et halieutique pour toute importation d'animaux vivants et de denrées alimentaires d'origine animale et halieutique ; une copie de la carte unique de création d'entreprise en cours de validité ; une copie de la pièce d'identité de l'opérateur économique en cours de validité ; et le quitus fiscal. Ce dossier dûment constitué est déposé à la direction du commerce intérieur et de la concurrence au ministère chargé du Commerce contre récépissé. Et ce

ministère dispose de quarante-huit (48) heures ouvrables, à compter de la date de l'avis du comité, pour donner suite à la demande. En cas d'avis favorable, il est délivré un certificat de déclaration d'importation. En cas de rejet, un avis motivé est notifié à l'opérateur économique.

La déclaration préalable d'importation ou de commercialisation est faite par l'opérateur économique ou son représentant. L'autorisation précise le volume annuel admis ainsi que la possibilité ou non de fractionnement de ce volume. L'autorisation délivrée est valable pour un (1) an et n'est ni cessible ni transmissible.

Des contrôles inopinés seront menés par les services compétents afin de s'assurer de l'application effective des dispositions du présent arrêté, prévient l'arrêté portant déclaration préalable d'importation et de commercialisation des produits sensibles au Togo. Avant de conclure : « les importateurs disposent d'un délai de trois (3) mois à compter de la date de signature du présent arrêté ».

Suivant les expériences de terrain / Et des nouveaux défis

Le FAIEJ pense un Programme quinquennal 2021-2025

Jean AFOLABI

Le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) envisage l'élaboration d'un nouveau Plan programme sur la période 2021-2025, à la lumière des sept (7) années d'expériences de terrain et des nouvelles exigences, enjeux et défis de l'heure, indique le ministère du Développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse. Spécifiquement, il s'agit de : identifier et faire une synthèse des différents points et aspects de réaménagement intervenus dans le processus de mise en œuvre du Plan Programme initiale du FAIEJ, depuis sa création ; et de faire un benchmarking des axes prioritaires des modèles existants dans les pays à structure économique similaire au Togo.

La démarche va, par après, proposer des axes prioritaires d'interventions du FAIEJ pour le prochain quinquennat à la lumière des grandes priorités du PND – Plan national de développement (2018-2022) –, en vue d'une optimisation de l'action du FAIEJ pour la période 2021-2025 ; faire une analyse organisationnelle et proposer un modèle de déploiement national autour de la décentralisation en rapport avec les plans d'emploi jeunes communaux ; proposer un

nouveau Plan programme qui prend systématiquement en compte les aspects de réaménagements intervenus dans le processus de mise en œuvre. Et proposer à la fin un plan d'actions opérationnel de mise en œuvre du nouveau Plan programme sur ladite période 2021-2025.

Le FAIEJ est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et géré selon les règles de droit public. Il est régi par les dispositions suivantes : la loi 2006-08 du 14 novembre 2006 portant création d'un Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes, le décret 2007-028 du 14 mars 2007 portant application de la loi 2006-08, le décret 2012-019 du 17 avril 2012 qui modifie le décret 2007-028. De manière générale, ce Fonds est créé pour contribuer de manière significative à la résolution des problèmes de financement des projets et micro projets générateurs de revenus initiés par les jeunes.

Ses attributions, selon la loi, sont : garantir les prêts consentis aux jeunes par les institutions financières ; exercer une surveillance rapprochée des bénéficiaires de garantie de financement et des autres prestations du FAIEJ en relation avec tout autre organisme

public ou privé habilité à cet effet. Dans ce cadre, le FAIEJ reçoit les états financiers des bénéficiaires de garantie de financement en liaison avec l'organisme financier ayant mis en place le crédit ; rechercher et mobiliser les fonds au profit des projets et des micro projets initiés par les jeunes togolais ; fournir une assistance technique aux jeunes togolais dans le cadre de l'élaboration de dossiers de demande de financement auprès des institutions financières ; assurer un accompagnement institutionnel des jeunes togolais porteurs de projets et des créateurs de micro entreprises. A ce titre, il apporte son assistance aux jeunes qui désirent créer une micro entreprise suite à une formation à l'entrepreneuriat. Et enfin, mener des études globales ou sectorielles pour évaluer les opportunités dans certains secteurs économiques

Le fonctionnement du FAIEJ permet d'assurer le renforcement, l'animation, la supervision du dispositif d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes en vue d'apporter des services et des produits de qualité au développement des initiatives économiques des jeunes. Son champ d'intervention couvre l'ensemble du territoire national et concerne toutes les catégories de jeunes togolais.

Dans la région Maritime

De nouveaux ouvrages marchands au profit de la communauté de la commune Lacs 2

Dans la préfecture des Lacs, la localité d'Agoègan a bénéficié d'un marché du type cantonal. Situé à la frontière Togo-Bénin, ce marché est un grand carrefour commercial qui regroupe, en plus des Togolais, des Béninois, des Nigériens. Même étant en chantier, ce marché continuait, comme d'habitude, de s'animer tous les lundis jusqu'à la fin des travaux, affirme l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), chargée de son exécution.

Le nouveau marché est composé de dix-sept (17) hangars, dont sept (7) réhabilités, quatre (4) blocs de latrines à trois (3) cabines avec urinoirs et douches dont deux (2) adaptés aux personnes à mobilité réduite, trois (3) magasins de stockage, un (1) abris de volaille et bétail, trois (3) points d'adduction d'eau potable et l'aménagement de la voie d'accès au marché d'Agoègan ; ces ouvrages sont entièrement financés par le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) à hauteur de deux cent quatre-vingt-quatorze million six cent trente-un mille six cent quarante-deux (294 631 642) francs Cfa.

La construction de ce marché



s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (PSMICO). Plusieurs ouvrages sont ainsi réalisés sous le PSMICO dans la région Maritime. Dans la préfecture des Lacs, il y a également la construction du bâtiment scolaire d'Adoukwoé, d'un coût de 24 millions de francs, et la réhabilitation du Lycée de Zowla qui a coûté près de 40 millions de

francs. Le PSMICO est piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB). Il vise à accompagner le processus de mise en place et de la gestion des infrastructures socio collectives des communautés à la base. En dehors du PAPV, le programme bénéficie du soutien financier de plusieurs autres partenaires publics, privés, nationaux et internationaux.

FOOTBALL/

Les responsables juridiques des fédérations réunis au cours d'un atelier de la CAF

La Division des Affaires Juridiques et Conformité de la CAF a organisé, le jeudi 13 août 2020, un atelier pour les responsables des affaires juridiques des Associations Membres affiliées fédérations afin de discuter des questions juridiques liées au développement du jeu.

Hervé A.

L'atelier d'une journée organisé par visioconférence visait également à ouvrir les opérations de la Division des Affaires Juridiques et Conformité de la CAF créée en 2018, à ses homologues des fédérations et à forger un terrain d'entente pour une meilleure compréhension de l'aspect juridique du football sur le continent et au-delà.

Achta Mahamat Saleh, Directrice des Affaires Juridiques et Conformité de la CAF, a expliqué la portée de ses travaux aux participants tout en soulignant l'importance de la division pour la réalisation des objectifs fixés par l'institution.

"C'est la première fois que nous organisons une réunion de ce type avec nos homologues des fédérations depuis la création de la division il y a deux ans. Nous avons beaucoup travaillé pour rationaliser les activités de l'organisation

conformément aux règles et règlements du jeu", a-t-elle déclaré.

"Il est donc impératif de partager nos expériences avec les AMs pour qu'elles comprennent nos opérations et la pertinence d'avoir une Direction Juridique dans tout établissement sportif. C'était aussi l'occasion de faire connaissance avec les Juristes des différentes fédérations et de créer un réseau d'échange d'idées pour une cause commune de promotion et de développement du football sur le continent", a-t-elle ajouté.

Il y a également eu des exposés sur les différentes commissions permanentes en charge des questions juridiques ainsi que sur les organes indépendants nouvellement créés, notamment la Commission de Gouvernance et la Commission d'Audit et de Conformité.

Marc Cavaliero, un conseiller juridique externe, a également accompagné les participants sur les



questions liées aux opérations du Tribunal arbitral du sport, détaillant le rôle de l'instance mondiale dans la résolution des problèmes juridiques liés au sport.

Plus de 40 participants représentant les différentes fédérations ont pris part à l'atelier historique. "Cette initiative est à saluer. La CAF doit combler son retard dans le do-

main en se dotant de structures capables de gérer surtout les litiges auxquels elle fait face dans le cadre des compétitions qu'elle organise et assister également ses associations membres", a expliqué, pour sa part, Hervé AGBODAN, Responsable juridique de la Fédération Togolaise de Football.

La Femafoot communique sa clé de répartition

Le président de la Fédération malienne de football, Mamoutou Touré dit Bavieux, a communiqué, lundi 10 août dernier, la répartition de la première tranche des fonds d'urgence Covid-19 de la FIFA d'un montant de 500 000 dollars soit 272 millions FCFA.

Chaque club de première division empochera 8 millions de FCFA dont 4 millions FCFA destinés aux salaires des joueurs. Ce qui fait une enveloppe financière totale de 184 millions de francs pour les 23 clubs de Ligue 1.

Pour les 9 ligues régionales, la Fédération a décidé d'octroyer à chaque ligue 5 millions de FCFA, soit au total 45 millions FCFA. Une enveloppe financière de 10 millions FCFA sera mise à la disposition du département de la Jeunesse et des Sports pour l'entretien des stades de compétition.

L'Association des arbitres et l'Association des journalistes sportifs du Mali (Ajsm) recevront respectivement 7 millions FCFA et 5 millions FCFA. Tandis que l'Union nationale des supporters des Aigles du Mali (Unasam) recevra 4 millions FCFA, tout comme l'Association des médecins et l'Association des entraîneurs.

Pour bénéficier de la deuxième tranche, il faudra d'abord apporter des pièces justificatives du premier montant de 500 000 dollars. C'est pourquoi, Bavieux Touré invite les bénéficiaires à justifier ce fonds afin que le Mali puisse bénéficier de la deuxième tranche.

Monaco donne le départ

Il était temps. Initialement prévue pour un début au printemps dernier, la Ligue de Diamant lance sa saison ce vendredi 14 août à Monaco. La Principauté donnera le signal de départ d'un circuit des meetings amputé de six dates par les effets de la crise sanitaire (Eugene, Londres, Paris, Rabat, Gateshead et Shanghai).

Les organisateurs monégasques ont dû composer avec un budget réduit de moitié (1 million d'euros), en raison notamment de la baisse des droits de télévision et de la perte d'un partenaire. Surtout, ils ont été contraints de revoir leur copie afin de respecter les mesures sanitaires imposées par les autorités.

Chaque athlète engagé doit présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures pour prendre part à la compétition. La jauge du stade a été fixée à 5000 personnes, toutes masquées. Seul un rang sur deux sera utilisé. Six entrées différentes ont été aménagées pour maintenir la distanciation sociale entre les spectateurs.

Les lancers longs ont été retirés du programme, pour libérer la pelouse, où seront installées la chambre d'appel et la zone mixte. Enfin, un nouvel hôtel a été choisi pour loger les athlètes, plus proche du stade et moins coûteux. Les compétiteurs n'auront pas à emprunter les bus pour se rendre au stade Louis II.

La FIFA souhaite une audition rapide

La FIFA a écrit au procureur extraordinaire suisse qui a ouvert une procédure pénale à l'encontre de son président, Gianni Infantino, pour obtenir des informations supplémentaires. L'instance souhaite également qu'il soit rapidement auditionné.

La FIFA a écrit au procureur extraordinaire suisse qui a ouvert une procédure pénale à l'encontre de son président, Gianni Infantino, pour obtenir des informations supplémentaires. L'instance souhaite également qu'il soit rapidement auditionné.

La FIFA a écrit au procureur extraordinaire suisse qui a ouvert une procédure pénale à l'encontre de son président, Gianni Infantino, pour obtenir des informations supplémentaires. L'instance souhaite également qu'il soit rapidement auditionné.

La FIFA ne veut pas voir s'enliser le calendrier judiciaire de son président, Gianni Infantino (50 ans), visé par une procédure pénale, depuis le 30 juillet, sur fond de soupçons de collusion avec le parquet suisse.

Michy Batshuayi de plus en plus proche de Leeds?

Après quatre années, entrecoupées de prêts à Valence, à Dortmund et à Crystal Palace, l'aventure de Michy Batshuayi à Chelsea devrait prendre fin cet été. Barré par Tammy Abraham, Olivier Giroud et Timo Werner, le Diable Rouge n'a pas de place dans l'effectif de Frank Lampard et, bien qu'il lui reste un an de contrat à Stamford Bridge, Chelsea va tout faire pour trouver acquéreur.

Leeds pourrait être ce club acquéreur. Selon HLN, Chelsea a proposé son attaquant belge au champion de D2 anglaise, qui retrouvera la Premier League la saison prochaine. Après avoir échoué à faire venir Jonathan David, Leeds United étudie la possibilité de faire venir un joueur qui avait été recruté pour 40 millions d'euros par les Blues il y a quatre ans et dont le salaire à Chelsea est estimé à 120.000 euros par semaine.

Si le deal venait à aboutir, Michy Batshuayi retrouverait un coach qu'il connaît bien. C'est Marcelo Bielsa qui était à la barre, à Marseille, quand le Belge est arrivé. L'association avait d'ailleurs plutôt bien fonctionné : l'ancien Rouche avait inscrit neuf buts, sous les ordres de l'Argentin, pour sa première saison en Ligue 1.

FIFAGATE/

Une audition de Jérôme Valcke en Suisse annulée en raison du Covid-19

Une audition de l'ancien N.2 de la Fifa, Jérôme Valcke, prévue jeudi à Berne, a été annulée en raison des restrictions de déplacement imposées par la crise du coronavirus, a-t-on appris auprès de l'ex-secrétaire général suspendu.

"L'audition n'a pas eu lieu en raison de la situation du Covid. Il n'y a pas de nouvelle date fixée", a indiqué M. Valcke, interrogé par l'AFP. Résidant en Catalogne, M. Valcke n'a pu se rendre en Suisse, où les voyageurs arrivant d'Espagne sont soumis à une quarantaine.

L'ancien journaliste de la chaîne française Canal+, suspendu 10 ans pour des faits distincts de corruption, était convoqué par le procureur Thomas Hildbrand dans le

cadre d'une procédure pénale visant également l'ancien président de la Fifa Sepp Blatter ainsi que l'ex-directeur financier, l'Allemand Markus Kattner. Les trois hommes sont soupçonnés de "gestion déloyale". M. Blatter a répondu aux questions du procureur jeudi dernier, a-t-il indiqué à l'AFP.

Cette nouvelle enquête ouverte en juin dernier porte sur l'octroi d'un prêt de 1 M USD (850.000 EUR) "sans intérêt ni garantie" d'un million de dollars par la Fifa à la Fédération de football de Trinité-et-Tobago, alors sous le contrôle du sulfureux Jack Warner.

Radié à vie par la justice interne de la Fifa, M. Warner a été inculpé pour corruption par la justice américaine. Ce nouveau volet ne figurait pas dans l'enquête visant



M. Blatter lors de l'ouverture d'une procédure pénale à son encontre, en septembre 2015.

M. Valcke est de nouveau convoqué prochainement en Suisse où il doit être jugé à partir du 14 septembre par le tribunal pénal fédéral de Bellinzone pour "gestion déloyale aggravée" et "corruption

passive" dans le cadre de l'octroi à BeIN Media des droits des Coupes du monde 2026 et 2030.

Le Qatar Nasser Al-Khelaifi, président du Paris-SG et dirigeant de BeIN, doit, lui, comparaître pour "instigation à la gestion déloyale" dans cette même procédure.

ATHLETISME

Le record du monde du 5000 mètres est tombé à Monaco

Le meeting d'athlétisme de la Diamond League de Monaco, vendredi soir, a donné lieu à onze meilleures performances mondiales de l'année. La plus belle a été signée par l'Ougandais Joshua Cheptegei, qui a établi le record du monde du 5000 m en 12:35.36.

Orlando Ortega a dominé le 110 m haies et établi la première MPM de la soirée en 13.11. Ont suivi ensuite Donovan Brazier avec 1:43.15 sur les 800 mètres et Karsten Warholm avec 47.10 sur 400 m haies, la deuxième fois de

sa carrière. Armand Duplantis a sauté plus de 6m00 à la perche, Ben Broeders s'est classé 2e avec 5m70.

Timothy Cheruiyot a réalisé un temps de 3:28.45 sur 1.500 m devançant le Norvégien Jakob Ingebrigtsen qui en profitait pour s'emparer du record d'Europe en 3:28.68. Le champion du monde américain Noah Lyles a signé un 19.76 sur 200 m et Soufiane El Bakkali a couru le 3.000 m steeple en 8:08.04.

Chez les dames, Hellen Obiri a couru le 5000m en 14:22.12,



Lynna Irby le 400m en 50.50 et Faith Kipyegon l'inhabituel 1000m en 2:29.15. Avec ce chrono, elle

a également établi le record d'Afrique et le record de la Diamond League.

Nouvelle demande du Premier ministre NOUVELLE PROROGATION DES MESURES RELATIVES A LA COVID-19 JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2020 Selon la Cour Constitutionnelle, la décision est conforme à la constitution

Après une première prolongation du délai des mesures restrictives prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 qui s'est achevée le 15 Août 2020, le Premier ministre vient d'obtenir un avis de non-objection de la Cour Constitutionnelle sur un projet d'ordonnance portant sur une nouvelle prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Eric J.

Se fondant sur l'article 86, alinéa 1^{er} de la Constitution sur lequel s'est basée l'Assemblée nationale pour adopter une loi d'habilitation, promulguée le 30 mars 2020, et qui autorise le gouvernement « à prendre par voie d'ordonnances, dans un délai de six (06) mois, à compter du 16 mars 2020, toute mesure relevant du domaine de la loi pour lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19) et protéger la population des risques de contamination », la Cour constitutionnelle a estimé que le gouvernement est encore dans les délais pour demander une nouvelle prorogation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 jusqu'au 15 septembre 2020. « En conséquence, il convient de déclarer le projet d'ordonnance portant prorogation des mesures relatives à la gestion de la Covid-19 prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire conforme à la Constitution », lit-on dans l'avis N° AV-006/20 du 14 août 2020 de la Cour Constitutionnelle.

On se rappelle que la Cour avait déjà autorisé une première prorogation de quarante-cinq (45)



Komi Sélom Klassou, Premier Ministre

jours, soit du 1^{er} juillet 2020 au 15 août 2020 (Cour constitutionnelle n° AV- 004/20 du 1^{er} juillet 2020). Elle faisait suite à l'annonce du Chef de l'Etat qui, le 1^{er} Avril 2020, face à la gravité de la situation et en conformité avec les dispositions constitutionnelles, a décrété l'état d'urgence sanitaire au Togo pour une période de trois mois. « Cette disposition de notre Constitution, jamais mise en œuvre dans l'histoire récente de notre nation, est la preuve de la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés », a-t-il dit. Un décret portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire a été signé le

08 avril 2020 et un ensemble de mesures destinées à limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19 a été pris par voie réglementaire. Apparemment, pour que le Premier ministre demande une nouvelle prorogation, c'est que le péril guette toujours le pays. Preuve, la hausse fulgurante des cas positifs et des décès liés à la Covid-19.

A la date du 16 Août, le pays compte 277 cas actifs, 843 personnes guéries et 27 décès (soit 1.147 cas confirmés) contre 212 cas actifs et 15 décès il y a un mois (19 Juillet 2020).

A l'orée des élections à la Chambre du commerce et d'industrie du Togo Point sur le différend entre la CCIT de Germain Meba et l'ATOE de Wiyau TCHINDE

Jean AFOLABI

Les élections consulaires à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) devraient se tenir avant la fin de cette année. C'est ce qu'annonce le Président du bureau sortant, Germain MEBA, qui a avoué d'ailleurs se positionner pour un nouveau mandat au vu du bilan de son exercice. Cependant, ce dernier ne semble pas cautionner les actions de certains regroupements corporatistes qui useraient de faux et usages de faux pour se procurer des cartes consulaires aux personnes non qualifiées qui leur permettraient de prendre part aux élections consulaires imminentes. Il indexe notamment l'Association togolaise des opérateurs économiques (ATOE) et son premier responsable qui se prêterait à ce jeu malsain depuis l'année dernière. « Il s'agit de l'Association Togolaise des Opérateurs Economiques, ATOE qui introduit des demandes groupées, au lieu que celles-ci soient faites individuellement par chaque opérateur économique, légalement établi », fait savoir Germain MEBA qui affirme qu'à plusieurs reprises, il a été demandé au fauteur de faire introduire les demandes de manière individuelle pour se conformer à la procédure en vigueur.

Selon le Président de la CCIT, suite à ce rappel à l'ordre, et pour se conformer à cette exigence, les demandes individuelles ont été introduites par les membres de ATOE. « Malheureusement no-



Germain MEBA, Président de la CCIT

tre surprise fût grande, de constater que les signatures sur les premières demandes et celles sur les nouvelles, amenées pour compléter les dossiers ne sont pas conformes, et différentes de celles figurant sur la carte d'identité du demandeur » révèle Germain MEBA. A la CCIT, on confie que certains opérateurs choisis au hasard ont démenti avoir introduit une demande de carte de ressortissant. Il en est de même pour certaines procurations présentées par la même association. Elle en conclut à une fraude massive que tentait d'organiser l'association ATOE dans la perspective des prochaines élections consulaires.

Tout en dénonçant cette attitude peu orthodoxe de l'ATOE et de son président, le bureau directeur de la CCIT fait savoir que dans un esprit d'apaisement, depuis le mois de Juin 2020, les demandes ont été refaites avec les bonnes signatures et la délivrance des cartes de ressortissants a repris. Un appel a été lancé à tous les opérateurs économiques, afin qu'ils s'approchent de l'institution pour procéder au renouvellement

de leur carte de ressortissant sans frais.

Il faut préciser que la qualité de ressortissant s'acquiert par une demande adressée au Président de la CCIT. Depuis le 11 Septembre 2019, une meilleure organisation transparente de la procédure d'établissement des cartes de ressortissants de la CCIT, visant la dématérialisation des services et documents offerts aux entreprises pour ainsi répondre à la nouvelle ère qui est celle du tout numérique, a été instituée.

Depuis lors, soit à compter du 28 septembre 2019, des nouvelles cartes de ressortissants, ont été délivrées à environ 300 opérateurs économiques au nombre desquels de nouveaux adhérents ainsi que les anciens ressortissants, qui ont fait la demande de renouvellement pour se conformer aux nouvelles dispositions de notre institution.

Il faut rappeler que la carte de ressortissant permet à tout opérateur économique d'être inscrit dans les fichiers de la CCIT, d'accéder à toutes les informations nécessaires permettant d'exercer les activités économiques dans l'espace communautaire. Elle permet aussi à son détenteur de prendre part aux élections consulaires. Dans son organigramme tel que défini par les textes en vigueur, la compagnie consulaire est dirigée par un bureau de sept membres. Ce bureau élu pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable, est issu d'une assemblée consulaire de 70 membres, élue également pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable.

Bon à savoir, le dossier de demande de la carte consulaire de la CCIT doit comprendre : la copie de la carte unique CFE, une photocopie de la carte nationale d'identité pour les nationaux, de la carte de séjour pour les ressortissants de la CEDEAO ou du passeport pour les étrangers hors CEDEAO, deux photos d'identité du gérant ou directeur de l'entreprise, une quittance attestant du paiement des frais d'adhésion s'élevant à 15.000 FCFA, pour les nouveaux adhérents. Ceci étant gratuit pour les anciens ressortissants qui sollicitent le renouvellement de la carte.

A l'instar de sa collègue de Lomé / Sur le budget de l'Etat

L'Université de Kara a son Centre d'excellence de protection des cultures

L'Université de Kara (UK) dispose d'un financement de l'Etat, gestion 2020, et ambitionne de financer la mise en place de son Centre d'excellence en protection durable des cultures (CE-ProDuc), sur le site de Pya, au nord de la ville de Kara. Il est rappelé qu'un arrêté de Pr Komla Sanda, président de l'UK, en date du 4 mai 2020 a créé ledit centre, à l'instar de celui de Lomé. Aussi, un avis à manifestation d'intérêt recherche-t-il instamment un cabinet pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du CE-ProDuc.

Le cabinet sera retenu pour la surveillance et le contrôle des travaux du projet. La consistance des travaux se présente ainsi qu'il suit : (1) un immeuble à deux niveaux (rez-de-chaussée et un étage) et un bloc administratif ; (2) rez-de-chaussée abritant un petit amphithéâtre, sanitaires, salle d'archives, bureaux, laboratoires,

magasins, espaces vert ; (3) à l'étage : des salles de cours, une salle informatique, une salle de réunion, une salle de recherche, une bibliothèque, sanitaires et patio... La durée totale des prestations du cabinet est estimée à treize (13) mois.

Au Togo, pour rappel, la modernisation du secteur agricole est inscrite comme deuxième priorité du gouvernement dans le Plan National de Développement (PND) sur la période 2018-2022 pour pouvoir réaliser la transformation économique et sociale. L'un des défis majeurs de ce secteur est de pouvoir lutter contre les bioagresseurs qui font chuter les rendements, dégradent les stocks de denrées, affectant leur valeur marchande et leur qualité alimentaire et nutritionnelle. La pulvérisation généralisée et abusive des pesticides chimiques de synthèse contre les bioagresseurs reste aujourd'hui la principale méthode de lutte. La FAO – Organisation des

Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture – qui reconnaît les effets néfastes de la lutte chimique (résistance, surdosage, destruction des organismes bénéfiques, perte de biodiversité, intoxications massives des humains dans les pays en développement) recommande une approche de lutte intégrée aux fins de réduction des quantités des pesticides chimiques de synthèse.

Il s'est donc révélé pertinent et novateur pour le secteur de mettre en place un dispositif régional spécialisé de gestion éco-compatible et durable des ravageurs de cultures. Ce dispositif se spécialisera dans la formation de professionnels (Doctorat, Master et formation de courte durée) et conduira une recherche axée sur la connaissance de la biologie, la physiologie, l'écologie des bioagresseurs et le développement de méthodes de lutte respectueuses de la santé humaine et de

l'environnement. C'est la mission du Centre d'Excellence Africain en Protection Durable des Cultures (CEA-ProDuc). Il développera des connaissances scientifiques à travers un programme sous-régional de formation par la recherche (protection intégrée des végétaux, phytopharmacie, etc.) pour générer divers avantages aux différents acteurs du secteur. Le CEA-ProDuc contribuera de façon substantielle à relever les défis liés aux ravageurs importants, augmentant ainsi la productivité, la qualité et la valeur ajoutée des productions agricoles dans une approche de résilience au changement climatique.

Le CEA-ProDuc, indique-t-on, sera une institution sous-régionale spécialisée dans le domaine de la protection des végétaux grâce à son réseau de partenaires (universités, centres spécialisés, industriels, organisations professionnelles, etc.) nationaux, sous régionaux et internationaux ayant une exper-

tise scientifique et technique avérées. Il fondera sa stratégie d'intervention sur le principe novateur des «Quatre zéro» : zéro pulvérisation d'insecticides chimiques de synthèse, zéro contamination de l'environnement, zéro exposition de la santé humaine et animale, zéro résidus de substances toxiques dans les denrées traitées.

Les principales activités du Centre incluent : i) la formation (Master, Doctorat, courte durée), ii) la recherche avec accent sur les thématiques prioritaires de la région, iii) la vulgarisation des technologies développées, iv) la génération de revenus à travers les partenariats gagnant-gagnant avec les industriels (conventions et prestations de services, brevets, etc.). La performance du Centre en termes de recherche reposera sur ses laboratoires reconnus : (i) Biosécurité ; (ii) Formulation et qualification des pesticides naturels ; (iii) Biotechnologies.

Allaitement maternel exclusif

Certaines femmes le trouvent très avantageux

Etonam Sossou

Bien qu'il y ait des femmes qui refusent expressément de donner le sein à leur enfant et celles qui le font en dessous des six mois recommandés comme Anna, certaines par contre disent le faire volontiers, allant même au-delà de la période conseillée. « Tous mes enfants ont tété jusqu'à l'âge d'un an et demi », affirme Olga mère de quatre enfants et retraitée depuis six ans. Léa âgée de 24 ans soutient que sa « fille aura deux ans en octobre prochain et elle tète toujours ». Elève en classe de première A4 dans un établissement privé de Lomé, cette jeune mère avoue n'éprouver aucune honte à le faire, même si son compagnon et elle pensent qu'il est quand même temps de sevrer la fillette.

Les raisons pour lesquelles chacune d'entre elles le fait, ne sont pas les mêmes. Rachel est mère de deux garçons dont le cadet âgé de trois ans. Elle lui a donné le sein jusqu'à six mois, « je le fais parce que cela permet de renforcer le système immunitaire de mon en-

fant. Je réduis ainsi les risques d'intoxication alimentaire. Surtout que d'après mon médecin, les mamans ne lavent pas ou ne stérilisent pas bien le biberon ». Olga, de son côté, estime que « c'est un moment privilégié que je passe avec mon enfant. On m'a toujours appris que cela aide à tisser un lien profond entre la mère et son bébé et à rapprocher les deux ». Ce n'est hélas pas par choix que Anna dit avoir abandonné le sein au profit du biberon : « Je n'avais plus aucune goutte de lait dans mon sein ».

Contraintes

En effet, comptable dans une entreprise publique, cette femme de 34 ans indexe les horaires de travail et les allers retours obligés pour donner le sein à son enfant aux premiers mois de sa venue au monde. « Mon fils est né au moment où je cherchais un appartement, car je vivais encore chez mes parents et la maison était assez éloignée de mon lieu de travail. Dans ma quête, je laissais mon fils sous la garde de ma cousine après l'avoir fait téter. Mais, j'étais obligée de rentrer tou-

tes les deux heures pour lui donner le sein, ce qui n'était pas évident. J'ai acheté un tire-lait à piston quand il avait deux mois. Comme mes seins étaient engorgés, la pression était douloureuse et il fallait du temps pour remplir le biberon. Et même après avoir trouvé un appartement en ville, je profitais de la pause pour venir lui donner mon sein, tout comme je prenais directement la direction de la maison une fois le travail fini ».

Le fait que son enfant ait refusé le sein à six mois, contrairement à l'ainé qui est allé bien au-delà, fut un soulagement pour elle. « J'ai dû arrêter l'école pendant un temps. C'était difficile quand j'ai repris les cours. Ma fille tétait le matin quand je partais et n'arrêtait pas quand je rentrais. C'est à ce rythme que je l'ai habituée, même si j'étais constamment fatiguée », confie Léa. Malgré ces quelques inconvénients, toutes soutiennent que l'allaitement au sein est indispensable.

Les avantages

Des médecins et institutions internationales, à l'instar de l'Alliance mondiale pour l'Allaitement maternel (Waba) pour qui ce mode d'al-

laitement « offre le meilleur démarrage possible dans la vie, quel que soit le niveau de développement de la région », n'en disent que du bien. D'où les campagnes pour encourager cette méthode d'alimentation du nouveau-né ne se comptent d'ailleurs plus à travers le monde, eu égard aux nombreux avantages qu'ils procurent. Selon l'Unicef, l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie réduit le nombre de décès causés par des infections respiratoires aiguës ou des maladies diarrhéiques.

En effet, apprend-on, le lait de la maman est le seul aliment qui assure une protection efficace contre ces maladies. Le lait maternel contient des protéines que l'enfant digère facilement et qui lui permettent de lutter contre toutes les formes d'infections en renforçant son système immunitaire; les sels mi-



néraux qui sont peu abondants mais bien dosés afin de ne pas fatiguer les reins encore immatures du bébé; les vitamines, adaptés au besoin de l'enfant, de l'eau qui hydrate le bébé à la perfection etc. Sans oublier que l'allaitement maternel ne nécessite pas de techniques de conservation ou de réchauffement.

Permettant aux familles de faire des économies jusqu'à l'âge de la diversification alimentaire, l'allaitement maternel est vanté pour sa valeur nutritive. « Si l'on compare le développement des enfants nourris artificiellement à celui des enfants allaités exclusivement au lait, les premiers n'ont pas un développement optimal, ont une moins bonne santé, un taux de mortalité plus élevé et un quotient intellectuel plus bas », conclut la Waba, encourageant par là les mères à adopter le lait maternel.

Réouverture des écoles et manque de dispositifs d'hygiène

Les Inquiétudes de L'UNICEF et L'OMS

Alors que les examens scolaires sont en train de livrer leurs résultats, les apprenants du CI au CM1 ont repris le chemin des classes depuis ce lundi, 10 août 2020. Si des dispositions pratiques ont été prises pour s'assurer du respect des mesures barrières contre la Covid-19 par les acteurs, l'Unicef et l'Oms s'inquiètent du manque de dispositifs d'hygiène dans les écoles...



Dans un rapport conjoint publié le 13 août dernier, l'Unicef et l'Organisation mondiale de la Santé craignent une plus forte exposition des enfants à la Covid-19, en raison du manque des dispositifs d'hygiène et d'assainissement par endroits. « Les fermetures d'écoles dans le monde depuis le déclenchement de la pandémie de Covid-19 ont constitué un défi sans précédent pour l'éducation et le bien-être des enfants. Nous devons faire de l'apprentissage des enfants une priorité. Cela implique de nous assurer que les écoles peuvent rouvrir en toute sécurité, en leur donnant accès à des installations pour l'hygiène des mains, à une eau potable et à un assainissement sûr » déclare la Directrice générale de l'Unicef, Henrietta Fore. D'après ce rapport, la réouverture des écoles dans certains pays pourrait provoquer une augmentation de la contamination au coronavirus. « Environ 818 millions d'enfants ne disposent pas d'installations de base pour le lavage des mains dans leur école, ce qui les expose à un ris-

que supérieur de contracter la Covid-19 et d'autres maladies contagieuses. Plus d'un tiers de ces enfants soit 295 millions vivent en Afrique subsaharienne », renseigne le rapport. Des conclusions, il ressort que dans les pays les moins avancés, sept écoles sur dix ne disposent pas d'installations de base pour le lavage des mains et la moitié des écoles n'ont pas de services d'assainissement et d'approvisionnement en eau de base. Sur les « 818 millions d'enfants qui n'avaient pas accès à des services de lavage des mains de base dans leur école, 355 millions fréquentaient des écoles équipées d'installations avec de l'eau, sans savon, et 462 millions se rendaient dans des écoles dépourvues d'installations et ne disposaient pas d'eau pour le lavage des mains ». De même, « dans les soixante pays où les risques de crise sanitaire et humanitaire sont les plus élevés en raison de la Covid-19, trois enfants sur quatre n'avaient pas accès à des services de lavage des mains de

base dans leur école au déclenchement de l'épidémie. La moitié de tous les enfants ne disposaient pas de services d'approvisionnement en eau de base et plus la moitié de services d'assainissement de base », révèle le rapport. Publiées par l'Unesco, l'Unicef, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale, de nouvelles orientations « fournissent des conseils pratiques destinés aux autorités nationales et locales sur la préparation en vue d'une réouverture plus sûre des écoles et pour préserver la sécurité des enfants lors de leur retour en classe ». Elles comprennent plusieurs protocoles liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'utilisation d'équipements de protection, le nettoyage et la désinfection ainsi que l'accès à une eau propre, à des postes de lavage des mains dotés d'eau et de savon et à des toilettes sûres. L'Unicef et l'Oms s'engagent à parvenir à un accès équitable à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène adaptés dans le monde entier.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°607 de LOTO KADOO du 07 Août 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 608^e tirage de LOTO KADOO sans bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, les villes de LOME et de DAPAONG ont enregistré des gagnants de gros lots.

A DAPAONG, c'est un lot de 1.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 10136.

A LOME, nous avons dénombré un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.250.000F CFA et deux lots de 1.500.000F CFA gagnés sur les points de vente 90127, 60133, 60424 et 70234.

Dans les autres villes du pays ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTOKADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°608 de LOTO KADOO du 14 Août 2020

Numéro de base

81 12 54 71 20

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°163 DE LOTO Sam du 08 Août 2020

Le tirage N°164 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 15 Août 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est à LOME que des gagnants de gros lots ont été dénombrés.

Ainsi, à LOME, nous avons recensés deux lots de 1.000.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 30229 et 90143.

A l'intérieur du pays, ce sont de nombreux lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°164 de LOTO SAM du 15 Août 2020

Numéro de base

86 27 33 06 05



TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO

Rejoignez le
RÉSEAU 4G+
N°1

+100

NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ | HAVÉ | NOTSÉ |
| ADOUGBÉLAN | ITOKOUBÉ | NOTSÉ-NAOLO |
| AGOTIGOMÉ | KADJAFÉ | OFOUNAGBO |
| AHOMA | KADOGO | OGARO |
| AKPOSSOU | KARA-BOSCO | OGO-U-AKODÉSSÉWA |
| ALAOUSSO | KARA-CHAMINADE | OLIGO |
| ALINKA 2 | KARA-SOS | OLOUTOKOU |
| ANÉHO-YÉSUVITO | KARA-TCHINTCHINDA | PAGALA-VILLAGE |
| ANIÉ-KABLÉKOPÉ | KAVÉ | PAGOUDA-KAGNISSI |
| ANIÉ-LOSSOKOMÉ | KITANGOULI | PAYOKA |
| AOU-MONO | KOLO-MÉSSIWOBE | SAMAI 2 |
| ATALO | KOUBOUABOU | SÉGBÉ-VIÉTÉ |
| ATIKOLOÉ | KOUDZRAGAN | SIYIMÉ |
| BASSAN-KOPÉ | KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ | SOGBOHOÉ |
| BIDJANDÉ | KOUNTOUARÉ | SOKODÉ-KPANGALAM |
| BOCCO | KOURIENTRÉ | SOTOUBOUA-SONDÉ |
| BONANGANA | KOUTCHITCHÉOU | TAMBONGA |
| CINKASSÉ-TOTAL | KPALIMÉ-HÔTEL | TCHAGRI-TCHAKPA |
| DALINKO | KPÉKPÉTA | TCHAPOSSI |
| DANTCHO | KPÉTAB | TCHÉKOUNI-KOPÉ |
| DANYI-DZOGBÉGAN | KPÉTCHIHOUÉ | TCHÉKPO-DÉVE |
| DANYI-KONTA | KPÉTSOU | TCHIMBÉRI |
| DJADOUKOPÉ | LABARKOUTA | TCHINMUL |
| DJAGBLÉ-AGODOMÉ | LAKIYÉKOU | TCHOGOUMA |
| DJARKPANGA-PRÉFECTURE | LAMBOUNDI | TCHORÉ |
| DJÉKLOÉ | LANKUI | TOBOSSÉ |
| DJIYÉGA | LA PAIX | TOHOUN-DOUANE |
| DZÉYIBO | LÉDIYO | TOKO |
| DZOGBÉKPÉMÉ | MANDOURI 2 | TONTONDI |
| ÉDIWLOU | MATÉKPÉ-ABADJÉNÉ | TSAVANYA |
| ÉHOUI | ATIÉGOU 3 | TSÉVIÉ-TÉKANYI |
| ÉKÉTO-ÉLAVAGNON | NAMPOCH | VHÉ |
| GAOUGBLÉ | NASSIKOU | VOATTIVÉ |
| GAPÉ-ATCHANVÉ | NATARÉ | WOGBA |
| GATI-AGODOU | NATIGOU | ZAFI |
| GBANTCHAL | NATIPONI | ZÉGLÉ |
| GBOTO-KOSSIDAMÉ | NGAMBI | |
| GOULBI | NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI | |



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

[f @togocom.tg](https://www.facebook.com/togocom.tg)

[@togocom_tg](https://www.instagram.com/togocom_tg)

Service Client : 888 | 119

[togocom.tg](https://www.togocom.tg)

[togocel.tg](https://www.togocel.tg)

[togotelecom.tg](https://www.togotelecom.tg)

7 jours/7 de 7h à 21h